



Cohabiter avec LE DESMAN DES PYRÉNÉES

© CEN Midi-Pyrénées 2015 - Texte Camille Bouin, relecture
Mélanie Némoz - Conception Lysa Laviolle - Crédits photo :
Frédéric Blanc, Cathie Boléat, Camille Bouin, Pierre Cadiran,
Sylvain Dauré, Maurice Sabatier.

Pour plus d'informations :
www.desman-life.fr

Et suivez le programme sur les réseaux sociaux :



www.facebook.com/desmanlife



<https://twitter.com/desmanlife>



Le projet LIFE+ Desman est porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, en partenariat avec :



Il est soutenu financièrement par la Commission Européenne (fonds LIFE+ Nature) et :



Le Desman des Pyrénées est un petit mammifère insectivore semi-aquatique de la famille des Taupes. On ne le trouve que dans les Pyrénées et le Nord-Ouest de la péninsule ibérique. En France, il occupe les ruisseaux, torrents et lacs entre 200 et 2700 m d'altitude. Essentiellement nocturne, cet animal très discret évolue aisément dans l'eau, il doit cependant remonter souvent à la surface pour respirer. Son surnom, le rat-trompette, lui vient de sa trompe mobile et préhensile jouant un rôle sensoriel essentiel pour percevoir son environnement.

UNE ESPÈCE EN DANGER

Le Desman, classé « vulnérable »* dans la liste rouge mondiale des espèces menacées de disparition, fait aujourd'hui l'objet d'un projet européen de conservation, le LIFE+ Desman. Un des objectifs de ce plan est d'évaluer et de minimiser l'impact des activités humaines sur le Desman, son habitat et les larves d'insectes vivant sur le fond des cours d'eau dont il se nourrit.

VOUS POUVEZ NOUS AIDER A SAUVER LE DESMAN !

*Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), une espèce est dite « vulnérable » lorsqu'elle est confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage se nourrit.

COMMENT AGIR ?

Vous êtes propriétaires de terrain, gestionnaire ou utilisateur d'un cours d'eau dans les Pyrénées ?

Crépine conventionnelle : OUI



ÉVITEZ LES PIÈGES MORTELS

★ Équipez les tuyaux d'un système de protection

Les tuyaux présents dans le ruisseau dont le diamètre d'entrée est supérieur à 1,5 cm peuvent être équipés :

- d'une crépine adaptée achetée dans le commerce pour les captages
- d'un système anti-retour pour les rejets.

Il est avéré qu'un Desman peut entrer et se coincer dans un tuyau dès qu'il possède un diamètre de 1,5 cm avec ou non la possibilité d'y faire demi-tour.



Il est avéré qu'un Desman peut entrer et se coincer dans un tuyau dès qu'il possède un diamètre de 1,5 cm avec ou non la possibilité d'y faire demi-tour.

Crépine artisanale dangereuse : NON



★ **Empêchez l'accès aux canaux d'irrigation (canaux d'irrigation, conduites forcées, prises d'eau, biefs de moulin, etc.).**

Les canaux d'irrigation tubulés ainsi que les tuyaux les plus gros sont sources de noyade pour le Desman : une fois entré, il ne peut plus s'en échapper. Pour empêcher cela, ces aménagements peuvent être équipés de grilles « étanches » aux mailles inférieures à 1,5 cm.

★ **N'abandonnez pas de déchets** tels que les bouteilles ou bidons, dans le fond des rivières car ils représentent un risque important de noyade pour le Desman dès que le diamètre du goulot dépasse les 1,5 cm.

★ **Pensez à ramasser vos fils usagés** (ligne de pêche cassée ou topofil). Ne laissez pas de déchets susceptibles d'infliger des blessures envahir le cours d'eau (grillages, fils de fer).

NE DÉTÉRIOREZ PAS SON HABITAT

Les articles L. 211-1-4, L. 216-1, L. 216-3 et L. 216-5 du Code de l'environnement imposent la mise en place d'une bande enherbée de 5 m le long des cours d'eau.

★ **Maintenez les berges « au naturel »** sur une largeur d'au moins 5 m le long des cours d'eau : sans traitement phytosanitaire ni autre source de pollution. Favorisez le développement d'une ripisylve constituée d'essences naturelles et locales.

Évitez au maximum l'artificialisation des berges et la destruction de vieux murs au sein desquels le Desman peut avoir des gîtes. Les berges bétonnées sont à proscrire !

★ **Évitez les passages dans le ruisseau**, que ce soit du bétail ou des engins forestiers et agricoles, ceux-ci participent à son colmatage par un apport important et régulier de particules en suspension dans l'eau. Cela peut également détériorer les habitats de fond de rivière, milieux de vie fragiles des proies du Desman.

★ Favorisez donc la création de **dispositifs de franchissement hors d'eau** (temporaires ou permanent) pour les engins agricoles ou forestiers.

★ **Équipez les parcelles d'abreuvoirs aménagés** qui fonctionnent par pompage de l'eau ou par gravité. Dès que des animaux passent fréquemment dans un cours d'eau, cela cause une large perturbation du milieu (piétinement, excréments) et peut entraîner une disparition.



Entrée d'un canal non protégé



Déchet plastique abandonné dans le cours d'eau dans lequel un desman peut SE NOYER !



Ouvrage de franchissement temporaire

CES GESTES SIMPLES

PARTICIPENT ACTIVEMENT A LA PRÉSERVATION DU DESMAN MAIS AUSSI DE NOMBREUSES AUTRES ESPÈCES FRÉQUENTANT LES MEMES MILIEUX !